

## Audition de Leborgne et Joye, 13 janvier 1769, à Foulepointe, Information sur la gestion du Sr Glemet

---

Un document des Archives Nationales. A. N. Col C/4/25, f°85

Le contexte de cette audition nous est fourni tout d'abord par une lettre de Poivre au ministre du 3 avril 1769, lettre à laquelle était jointe l'information transcrite ici, et par deux autres lettres :

Steinauer et Poivre au ministre, 2 mars 1769 : « Nous venons de recevoir des nouvelles du dogre *l'Heureux* que nous avons envoyé à Foulepointe pour en relever le poste et ramener le détachement de la légion ... Ce petit bâtiment portait le Sr Audirac, sous-commissaire de la Marine, avec un employé aux écritures. La mission du Sr Audirac avait pour objet de reconnaître les abus qui se passaient à Foulepointe, ... Le bateau arrivé à Foulepointe y a débarqué le Sr Audirac avec l'employé qui l'accompagnait et un archer de la marine. Le Sr Glemet y était mort depuis huit jours ainsi que le sergent qui commandait le détachement et dix sept soldats. »

Bellecombe et Crémont au ministre, 4 mars 1769 : « Le Sr Glémet était mort quand le Sr Audirac est arrivé qui lui-même après cinq jours de maladie seulement est mort aussi le 12 janvier. ... a débarqué à l'hôpital du Roi du quartier St Paul, le Sr d'Esparon, commis aux écritures, chargé des affaires de la traite après le Sr Audirac, le Sr Bergeon qui était le second du Sr Glémet, 10 soldats de la légion et cinq matelots, tous fort malades, le premier est mort, le Sr Bergeon est encore très mal »

L'information sur la gestion du Sr Glemet se poursuit le 16 janvier par l'audition du Sr Olivier

Ci-dessous l'extrait d'une lettre de La Bigorne à Leborgne en date du 8 janvier 1769

---

(Joint à la lettre de Poivre du 3 avril 1769)<sup>1</sup>

N°45.

**Information** faite par le Sr Audirac, sous-commissaire de la Marine,  
touchant la conduite du Sr Glemet, chef des traites pour le Roi à l'île de Madagascar.

---

En conséquence des ordres dont nous sommes porteurs. Nous avons enjoint au Sr Le Borgne chargé des effets du Roi à Foulepointe, et au Sr Joye, dit La Broche, interprète de la langue malgache, de nous dire la vérité sur ce qu'ils pouvaient savoir concernant la traite frauduleuse dont le Sr Glemet paraissait être accusé. A quoi ils nous ont satisfait comme ci-dessous.

Premièrement entendu le Sr Leborgne qui nous a déclaré que lorsque le Sr Glemet achetait des Noirs, le Sr Leborgne faisait les prix des Noirs, mais que le Sr Glemet les payait. Il déclare que ces Noirs ont été payés en piastres, fusils et poudre. Que lorsque la flûte *la Garonne* est venue à Foulepointe, il y avait soixante-quatorze Noirs traités en effets, et enfermés dans la nègrerie, et qu'en outre de ceux-là, le Sr Glemet en avait environ douze dans sa case, et que de ces Noirs il n'en a été embarqué à bord de *la Garonne* qu'environ trente-huit à trente-neuf, et que ceux-là n'étaient pas ces meilleurs. Que les autres ont été marqués à différentes marques dont il ajoute la description. Il déclare aussi qu'il a été remis huit Noirs, des dettes que le Sr Boisbelleau<sup>2</sup> écrivain du vaisseau *le Walpole* avait ici, et qu'il croit que le Sr Glemet les a envoyés à différents particuliers, ayant été estampés de différentes marques et que lui en ayant pas [*sic*] il lui avait répondu que le Sr Boisbelleau devait à M. Cailleau et que c'était à lui à qui il envoyait ces esclaves. Ce qui fait penser le contraire c'est que les dits esclaves ont été marqués RK ou KR.

Que d'ailleurs le Sr Glemet avait vendu, avant l'arrivée de la flûte *la Garonne* en cette île, beaucoup d'effets en poudre, fusils et toiles, et, ce qu'il ne pouvait pas vendre lui-même, il le faisait vendre en cachette par les négresses du village. Le témoignage le plus certain est que le jour de sa mort, il fut déclaré par une négresse du village de Marombé trente-cinq piastres qu'elle devait audit sieur pour de l'eau de vie, toile et pierres à fusil qu'il lui avait vendus. La négresse se nomme Rosette,

---

<sup>1</sup> Surajouté au document.

<sup>2</sup> On trouve chez Desroches : *Boisbelot* et *Boisbelaud*. Aux A.N. Col E : *Boisbelleau* et *Boisbeleau*

connue de tous ceux qui vont à Foulepointe, et que peut-être il en avait donné à quelque autre dont on ignore.

Quant à l'achat des bœufs, le Sr Leborgne déclare que les bœufs ont été payés, la plus grande partie, deux fusils chaque, ou un fusil cinq bambous de poudre, ou un fusil quatre, ou un fusil trois, ou un fusil seul, selon la grosseur du bœuf. Les veaux, de trois à quatre bambous de poudre, et quelques barils de poudre pour des bœufs à quatre au baril. Pour de la toile, il peut en avoir donné quelques brasées, mais fort peu, le tout peut avoir été à quatre pièces. Depuis que ledit sieur a commencé à traiter les bœufs, M. Glemet se faisait rendre les billets tous les soirs, des bœufs que l'on avait traité dans la journée, et les enregistrait lui-même, également que les bons qu'il faisait pour délivrer aux différents Noirs, ce que l'on pourra vérifier sur la grande quantité de billets qui restent et qu'il n'a pas eu le temps d'enregistrer. Quant aux prix des bœufs c'est le Sr Leborgne qui les faisait et qui mettait les prix au bas des billets. Les dits billets sont signés du Sr Bergeron [Bergeon] ; il peut se trouver que quelques billets soient écrits du susdit, de plusieurs choses achetées dans la journée, telles que quelques présents qu'il faisait donner journellement et dont il disait de tenir note pour lui être rapportés exactement tous les soirs.

Il déclare aussi qu'il lui a été fait présent par les différents chefs, de huit esclaves, et qu'il a rendu en payement des habits, des fusils et différents effets appartenant au Roi, tant aux susdits chefs qu'à leurs femmes.

Quant aux expéditions que le Sr Glemet a fait faire dans les différents endroits de la côte, il n'a jamais consulté personne. Qu'il n'y a eu que celle du nommé Joye dit La Broche qui a servi à réconcilier les gens du pays des Bettalimenes avec ceux de Foulepointe, ce qui a facilité les Bettalimenes à amener leurs bœufs et leurs esclaves. Que cependant suivant la promesse qu'ils avaient faite d'amener des bœufs et des esclaves, ils n'en ont nullement amené par la crainte et le peu de confiance que ces peuples ont dans ceux de Foulepointe. L'interprète dit La joye dans ce voyage a fait rendre plusieurs esclaves aux naturels de ce pays. Mais que le tout n'a occasionné que des frais très considérables pour le Roi.

A déclaré aussi que le Sr Glemet avait envoyé le nommé Mayeur<sup>3</sup> à la baie d'Antongil et jusques à la baie de Wohémare [Vohémar]; que cette mission suivant le oui-dire du Sr Glemet, était pour aller chercher du riz, mais que l'on a toujours soupçonné que c'était pour avoir de l'ambre ; que le même Mayeur a emporté des effets de traite dont on doit trouver le billet dans les papiers du Sr Glemet. Que l'on soupçonne que le susdit lui avait remis de l'argent, attendu que les Noirs n'ont pas toujours la valeur d'un fusil d'ambre [*sic*<sup>4</sup>]; qu'il s'en trouve en si petite quantité qu'on en trouverait préférablement pour une brasse de toile ou pour une piastre.

Que le nommé Mayeur qui a été envoyé, a avec lui une pirogue appartenant au Roi, armée de quatorze hommes qui coûteront chacun aux environs de deux fusils, et en outre de ces quatorze hommes, il a avec lui un marmite pour le servir qui doit avoir autant que les marmites de la palissade<sup>5</sup> qui ont un fusil tous les quarante jours.

Signé Leborgne

Quant au Sr Filet dit La Bigorne, son voyage n'a été connu que du Sr Glemet. Tout ce qu'on en assure c'est que l'on craint qu'il n'ait été faire la guerre avec des naturels du pays contre leurs esclaves révoltés, desquels il lui avait été assuré une grande récompense tant pour lui que pour le Sr Glemet, ce qui peut être prouvé par une lettre de lui qui doit se trouver dans les papiers du Sr Bergeron. Qu'auparavant ce voyage, le Sr Glemet l'avait envoyé dans la baie d'Antongil pour traiter des bœufs et du riz pour le chargement de *l'Etoile du Matin* ; qu'il amena des Noirs à son retour dont il fit remise de sept au Sr Glemet. En outre, de ces Noirs, dans un différent que La Bigorne eut avec le Sr Glemet, ce premier lui redonna deux beaux Noirs et une négresse, et en considération de ce, le sieur Glemet lui permit de faire le voyage où il est actuellement et dont on n'a aucune nouvelle. Le Sr La Bigorne lui a écrit une lettre pour l'engager à revenir, en lui donnant connaissance de la mort du Sr Glemet et de ma

---

<sup>3</sup> Il s'agit de Nicolas Mayeur dont on trouve en ligne la biographie : *Éléments de Biographie de Nicolas Mayeur* par Gilbert Ratsivalaka.

<sup>4</sup> Signifie sans doute : de l'ambre dont la valeur soit celle d'un fusil.

<sup>5</sup> *Marmite* : employé libre. *Palissade* : village ou tout établissement (enclos par une palissade).

mission dans ce pays ; que quelque diligence qu'il puisse faire, il ne pourra se rendre à la palissade qu'après six semaines de marche.

Quoique le Sr Glemet ne découvrit pas facilement sa façon de penser, on ne laissait pas de s'apercevoir que son but était de faire sa fortune par le commerce des pagnes dont il a fait de grandes emplettes qu'il a envoyées à Paris et dans d'autres endroits que l'on ignore ; qu'il en avait défendu l'achat à tous les employés et autres de la dite traite ; qu'il ne se contentait pas d'empêcher l'achat des dites pagnes ; qu'il s'étendait en outre jusques au tabac ; mais que cependant il n'a pas acheté. [*sic*]

Il est encore vrai que l'on ignore l'emploi de l'argent qui a été fait avec les marchandises vendues. Ce qu'il y a de certain c'est que le Sr Glemet faisait vendre avant qu'il en eut la permission. Que d'ailleurs, m'étant informé de différents Noirs s'ils connaissaient quelqu'un qui eut lieu de se plaindre du Sr Glemet, il ne s'en était trouvé aucun qui n'en ait été content, à l'exception de quelques petits billets qu'il n'avait pas payés et qui ne nous ont pas paru dû l'être.

**Aujourd'hui** treize janvier mille sept cent soixante neuf, nous employé du Roi, nommé par Monsieur Poivre pour aider le Sr Audirac dans la commission dont il était chargé à Foulepointe, avons fait lire au Sr Leborgne la présente information commencée par le dit Sr Audirac. Le dit Leborgne l'a signée au bas de l'article qui concerne le nommé Mayeur, n'ayant connaissance des articles qui regardent le nommé Filet dit La Bigorne que par une lettre que ledit Filet, étant à Sianac, a écrite au Sr Glemet, laquelle a été lue par le Sr Bergeon, et doit être dans les papiers trouvés chez le dit Bergeon. Le Sr Audirac n'ayant écrit ce qui est à la suite du nommé Mayeur que comme des informations faites à la suite de plusieurs autres personnes.

Le dit Sr Leborgne atteste néanmoins que le Sr Glemet a dit que deux Noirs et une négresse étaient un présent du Sr Filet, auquel il a écrit comme il est mention ci-dessus. Quant aux Noirs embarqués pour le compte du Sr Glemet, comme il était fort secret dans ses affaires, le Sr Leborgne l'ignore, ainsi que l'emploi qu'a fait le Sr Glemet des marchandises du Roi qu'il vendait avant qu'il eut permission, et que l'on traitât en piastres.

Fait à Foulepointe les jour et an susdits. Signé Leborgne, Esparron de Montrey

\*

Le même jour, le Sr Joye nous a dit qu'ayant été à Bétalimene, comme il est dit ci-dessus, et à Tamatave, il n'a fait qu'un séjour de quinze jours à la palissade du vivant du Sr Glemet, et en différentes fois, et n'a connaissance de ce qui s'y est passé, sinon d'un petit Noir nommé Capitaine Marmite, appartenant au Sr Glemet, qui lui a été donné par un chef auquel il a donné des effets du Roi, entre autres un habit.

Fait à Foulepointe les dits jour et an susdits. Signé Joye, Esparron de Montrey

\*

Le même jour, le nommé Sans-rémission, Noir libre du Fort Dauphin, ci-devant domestique de M. Glemet nous a déclaré en présence des Srs Leborgne, Jous chirurgien de la palissade, et Ferrier archer de la Marine, qu'il a porté deux fois chez le Sr Olivier des piastres dont il n'a su nous dire la quantité et un Noir et deux négresses chez ledit Sr Olivier, de la part de son maître pendant sa maladie, et qu'il a vu plusieurs fois le Sr Olivier faire emporter de l'argent et des marchandises de chez le dit Sr Glemet son maître.

Le Sr Leborgne nous a déclaré qu'il avait vu un Noir dudit Sr Olivier emporter un sac d'argent ; qu'en étant inquiet par rapport à la maladie du Sr Glemet, le dit Leborgne s'est transporté chez le Sr Olivier pour lui demander quel était ce sac d'argent que son Noir avait emporté de chez le dit Sr Glemet, il lui avait répondu que c'était quatre cent quatre-vingt piastres qu'on lui envoyait de l'Isle de France, à l'adresse de M. Glemet, et qu'il lui a fait voir dans une lettre le montant de la dite somme, sans lui donner communication du reste du contenu et de la signature.

Fait à Foulepointe les dits jour et an susdits.

Signé Leborgne, Ferrier, Jous, et Esparron de Montrey.

\*

Pour copie conforme à l'original déposé au bureau du contrôle de la Marine à l'Isle de France.

[Signé] Ardibus du Ramo

=====

Extrait de la lettre écrite par le Sr Filet dit La Bigorne au Sr Leborgne  
en date du huit janvier 1769, reçue le quatorze dudit mois par ledit Sr Leborgne.

Monsieur. Je suis tout prêt à me rendre à Foulepointe. Je ne suis pour rien dans les affaires des Chianacs. Depuis votre lettre datée du sept décembre, ce qui me retient ici, c'est une partie de marchandises que j'ai envoyées à Ancove, qui ne me sont pas encore rentrées. De plus, c'est ici un déluge d'eau, les rivières sont débordées de partout. De plus, j'ai deux malades Paul et Le Cœur, le dernier est à l'article de la mort.

Le reste du contenu de la lettre sont affaires particulières, et ensuite signé Filet. Le 5 janvier 1769.

Pour copie conforme à l'original déposé au bureau du contrôle de la Marine à l'Isle de France.

[Signé] Ardibus du Ramo

\* \* \*